

## Séance publique du 26 mars 2007

### Délibération n° 2007-3976

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Pôle de compétence en urbanisme à Lyon - Renouvellement de la convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par une convention de financement triennale en date du 11 décembre 2003, la Communauté urbaine a souhaité accompagner et soutenir l'activité de l'association Pôle de compétence en urbanisme à Lyon. La Communauté urbaine a apporté son concours pour un montant total de 135 000 € sur les années 2004, 2005 et 2006. Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2006.

La constitution d'un pôle de compétence en urbanisme, associant des structures institutionnelles, des praticiens de l'urbanisme, des écoles et des laboratoires de recherche, a répondu au souhait partagé par ces différents acteurs d'organiser des coopérations pour renforcer les capacités de réflexions collectives sur la ville, enrichir le métier de chacun et participer au rayonnement de la communauté professionnelle de l'urbanisme. Constituant un réseau d'une quarantaine de structures, dont le large éventail constitue la force, cette association loi 1901 est financée principalement par la Communauté urbaine et fonctionne avec deux salariés.

L'association, constituée en 1999, regroupe parmi ses membres fondateurs, les principales institutions professionnelles et universitaires de la région lyonnaise (exemples : Institut national des sciences appliquées (Insa), Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), Centre d'études techniques de l'équipement (Cete), Centre d'études des réseaux, transports et de l'urbanisme (Certu), etc.) dans les domaines de l'urbanisme. Depuis 2006, l'association a élargi le champ territorial de son réseau et compte désormais parmi ses membres les Agences d'urbanisme et les écoles d'architecture de Saint Etienne et de Grenoble ainsi que la mission de préfiguration de l'établissement public d'aménagement de Saint Etienne.

L'association a pour objet, dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement :

- la coordination et la coopération de ses membres à l'intérieur du réseau,
- le développement des échanges afin de bâtir des projets en commun,
- la promotion de l'agglomération lyonnaise au niveau national et international.

L'association porte également une mission d'actions sur l'économie sociale et solidaire coordonnée par la Communauté urbaine et définie dans une convention annuelle spécifique. Le renouvellement de cette convention fait l'objet d'un rapport indépendant pour cette même séance du conseil de Communauté.

### *Le bilan de l'activité de l'association*

Pour les trois années écoulées, peuvent être citées les actions suivantes :

#### *- année 2004 :*

- . l'organisation de conférences (messieurs Christian Brodagh : Ville durable, Pierre Veltz : Economie et territoire et Olivier Piron : Ville émergente, ville durable),
- . l'organisation d'un atelier Lyon-Venise : 4 jours de confrontations d'expériences,
- . la participation aux projets Interact, Metrolab (site dédié à la métropolisation), banque d'expériences (fiches de réalisations), programme Bahnville (échanges agglomérations stéphanoise-Allemagne),
- . une mission au Cameroun,
- . la convention Technopole : colloque à Montréal, début de fédération de toutes les initiatives économie sociale et solidaire sur le territoire de la Communauté urbaine ;

#### *- année 2005 :*

- . l'accueil de la délégation de Venise,
- . la poursuite du programme Bahnville par le relais d'Epures (agence d'urbanisme de Saint Etienne),
- . la réflexion sur la stratégie du pôle à la suite du changement d'équipe (président et délégué),
- . le travail du réseau de documentalistes sur le patrimoine et le renouvellement urbain,
- . la préparation du projet de séminaire sur le développement durable co-organisé avec le réseau Rhône-Alpin du développement durable (R2D2),
- . l'organisation d'une visite commentée de Genève,
- . le soutien au programme de recherche du groupement d'intérêt public Europe des projets architecturaux et urbains (Gip-Epau),
- . la participation à la création du réseau Urbanistes du monde ;

#### *- année 2006 :*

- . l'édition des travaux bibliographiques des documentalistes (Cahier sur le patrimoine et renouvellement urbain),
- . la co-organisation d'un séminaire innovant sur le développement durable avec le réseau R2D2,
- . la participation à des conférences, co-organisation Les Métiers de l'urbanisme avec l'association des urbanistes de l'Etat (Aude),
- . l'implication dans le réseau Urbanistes du monde,
- . le portage du programme de recherche Quand la ville se raconte.

### *La proposition de convention triennale*

Le rayonnement du pôle contribue progressivement à affirmer sa présence parmi les acteurs de l'urbanisme. Les projets développés en complément de l'animation du réseau confèrent à l'association une place intéressante de laboratoire d'idées.

Pour poursuivre le travail engagé et conforter ce positionnement de laboratoire d'idées en urbanisme à une échelle désormais métropolitaine, il est proposé d'identifier chaque année un axe de travail correspondant à des problématiques concrètes rencontrées par la Communauté urbaine et ses partenaires et permettant au réseau professionnel et académique du pôle d'apporter une réelle plus-value.

Ce nouvel axe de travail doit contribuer à une plus grande valorisation des compétences en urbanisme des acteurs du territoire et renforcer ainsi le positionnement de l'agglomération lyonnaise comme une place forte de l'excellence urbaine au niveau national.

Cet objectif répond aussi à une volonté partagée de rapprocher les institutions membres du réseau du pôle et la Communauté urbaine et d'assurer une meilleure et plus grande diffusion des différentes activités de l'association. Il se traduira par la définition d'un sujet par an, intéressant les deux parties, sur lesquels l'association proposera un plan d'actions intégré dans son programme de travail annuel. Les résultats de ces travaux feront l'objet d'une restitution aux élus et aux services de la Communauté urbaine sous une forme à déterminer selon la nature des sujets (conférences, séminaires, groupes de travail techniques, etc.).

A titre d'exemples, les problématiques suivantes, en cohérence avec les thèmes d'actions déjà portés par l'association ont été identifiées :

- organisation du territoire, formes urbaines et densité,
- habitat : approche transversale des thèmes projet urbain, produit logement et qualité du cadre de vie,
- intégration des fonctions économiques dans les tissus urbains.

*La proposition d'une tranche ferme pour 2007*

Pour 2007, il est proposé de retenir la thématique Organisation du territoire, formes urbaines et densité et de fixer le montant de la participation financière de la Communauté urbaine à 45 000 €.

L'année 2007 sera mise à profit pour proposer un plan d'actions à moyen terme.

Au regard de ces objectifs, il est donc proposé de reconduire la convention triennale avec l'association pôle de compétences en urbanisme à Lyon, avec un engagement financier ferme d'un montant de 45 000 € pour la première année. En fonction de l'intérêt du plan d'actions pour la Communauté urbaine, celle-ci pourra décider de donner une suite et d'engager les tranches suivantes.

*Circuit décisionnel* : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 15 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2003-1255 en date du 7 juillet 2003 ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - le renouvellement de la convention triennale avec l'association Pôle de compétence en urbanisme à Lyon,

b) - l'engagement de la Communauté urbaine à financer la première année, pour un montant de 45 000 €.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer cette convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0856.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,